

REGLEMENT PARTICULIER RALLYES

3^{ème} RALLYE RÉGIONAL DE VAISON VHC



2 & 3 mars 2013

TEAM
Vasio Romain

vaision la romaine



PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	14 Janvier 2013	
Ouverture des engagements	14 Janvier 2013	
Clôture des engagements	18 Février 2013	à minuit
Parution du road-book	22 Février 2013	
Road-book sera disponible uniquement sur le site du rallye : www.teamvasioromain.com		
Dates et heures des reconnaissances	24 Février et 1er Mars 2013	8H00 à 20H00
Vérifications des documents	2 Mars 2013 l'Espace Culturel	7H00 à 12H00
Vérifications des voitures	2 Mars 2013 Place Georges Brassens	7H30 à 12H30
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs	2 Mars 2013	11H30
Publication des équipages admis au départ	2 Mars 2013	13H45
Publication des heures et ordres de départ	2 Mars 2013	13H45
Briefing des pilotes	2 Mars 2013 Podium Départ	14H00
Départ de la première étape	2 Mars 2013 Vaison la Romaine	14H30
Arrivée de la première étape	2 Mars 2013 Vaison la Romaine	16H51
Publication des résultats partiels	2 Mars 2013	20H00
Départ de la deuxième étape	3 Mars 2013 Vaison la Romaine	8H00
Arrivée de la deuxième étape	3 Mars 2013 Vaison la Romaine	15H02
Publication des résultats du rallye	30 minutes après la dernière voiture entrée en parc	
Remise des prix	3 Mars 2013 sur le podium	16h00
Les équipages classés qui n'y participeraient pas au complet perdront le bénéfice de leur prix		
TABLEAU OFFICIEL D'AFFICHAGE	ESPACE CULTUREL-VAISON-LA-ROMAINE	

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Identique au 30^{ème} Rallye Régional de Vaison la Romaine
Comité d'Organisation

Identique au 30^{ème} Rallye Régional de Vaison la Romaine
Organisateur technique

Identique au 30^{ème} Rallye Régional de Vaison la Romaine
1.1P. OFFICIELS

Identique au 30^{ème} Rallye Régional de Vaison la Romaine
1.2P. ELIGIBILITE

Le 3^{ème} Rallye Régional de VAISON la Romaine VHC compte pour, le Challenge du C.R.S.A Provence /Alpes/Côte d'Azur VHC.

1.3P. VERIFICATIONS

Identique au 30^{ème} Rallye Régional de Vaison la Romaine

R
E
G
L
E
M
E
N
T

P
A
R
T
I
C
U
L
I
E
R

R
A
L
L
Y
E
S

2
0
1
3

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. **DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

3.1.5P. Identique au 30^{ème} Rallye Régional de Vaison la Romaine

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **30 voitures maximum.**

3.3P. – ORDRE DES DEPARTS

Le départ du premier concurrent VHC sera donné avant le premier concurrent du 30^{ème} Rallye Régional de Vaison la Romaine dans l'ordre des numéros.

Le dernier concurrent VHC bénéficiera d'un écart de 15 minutes avec le premier concurrent du 30^{ème} Rallye Régional de Vaison la Romaine

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISEES Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P.ASSISTANCE Conforme au règlement standard FFSA.

4.3.2.1P. Parcs d'Assistance Identique au 30^{ème} Rallye Régional de Vaison la Romaine.

4.6P Identique au 30^{ème} Rallye Régional de Vaison la Romaine

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION Identique au 30^{ème} Rallye Régional de Vaison la Romaine

6.2P. RECONNAISSANCES Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu les 24 Février et 1er Mars 2013 de 8h00 à 20h00.

En accord avec les communes, la vitesse sera limitée à 50 km/h sur les routes des ES et à 30 km/h en agglomération ou dans les habitations.

De nombreux contrôles seront effectués par des juges de faits et par la gendarmerie.

En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'à la mise hors course du concurrent (refus de départ) sanctionneront les contrevenants sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagements.

Les reconnaissances sont interdites en dehors de ces horaires, des contrôles de reconnaissances seront effectués non seulement les jours autorisés mais aussi en dehors des jours et créneaux horaires autorisés.

Le nombre de passage est limité à 3.

Le Road-book sera disponible uniquement sur le site du rallye : www.teamvasioromain.com

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. **DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

Tout concurrent exclu pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, pourra réintégrer le Rallye aux conditions suivantes :

- ❖ Avoir signifié au Chargé des relations avec les Concurrents sa décision de réintégrer le Rallye au plus

Tard 30 minutes avant le début de la réunion du Collège des Commissaires Sportifs précédant le départ de l'étape suivante.

- ❖ Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape ou la sanction d'exclusion a été prononcée, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté un temps forfaitaire total égal à celui du concurrent classé dernier, toutes pénalités comprises. De plus, les pénalités complémentaires suivantes seront appliquées :

- ❖ Pénalité de DIX heures,
- ❖ Pénalité de CINQ minutes par épreuve spéciale non parcourue dans son intégralité.

Les concurrents réintégrant le Rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs de l'épreuve selon l'article 3.3 du Règlement Standard des rallyes. Ils ne pourront prétendre à chacun des prix ni attribution de points.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Tous les équipages ayant terminé l'épreuve seront récompensés.

PRIX EN ESPECES : Il n'y a pas de dotation en prix.

La remise des prix se déroulera le 3 Mars 2013 à l'**Espace Culturel** à 17h30.

10.1. REMISE DES PRIX

Il n'y aura pas de dotation en prix.

Dans la mesure où le commencement de la remise des prix a lieu à l'heure prévue, les équipages classés qui n'y participeraient pas au complet perdront le bénéfice de leur prix

Tous les articles non mentionnés dans le présent règlement sont conformes au règlement standard des rallyes.